

MINISTERE DE LA SANTE
CABINET DU MINISTRE

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

ARRETE N° 2016-
PORTANT FERMETURE D'UN DEPOT PRIVE DE MEDICAMENTS

/MS/CAB

LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU la Constitution ; ✓
- VU le décret n°2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du premier Ministre ;
- VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement
- VU le décret n°2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;
- VU le décret n°2005-398/PRES/PM/MS du 19 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé
- VU l'arrêté n°2006-039/MS/CAB du 20 février 2006 portant conditions d'ouverture et d'exploitation d'un dépôt privé de médicaments ;
- VU la demande du District sanitaire de Boulssa ;
- Sur avis de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'ouverture des établissements sanitaires privés à but lucratif en sa séance du 08 novembre 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Le dépôt pharmaceutique privé de médicaments sis à la commune de Dargo, dans la province du Namentenga, région du Centre-Nord, ouvert au nom de BIKIENGA Daniel par arrêté N°94-98/SASF/CAB/ITSS. du 21/03/1994, est fermé.

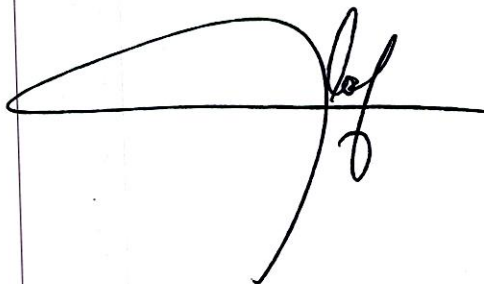
ARTICLE 2 : La reprise des activités est subordonnée à une autorisation du Ministre chargé de la santé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé, l'Inspecteur général des services de santé, le Directeur général de la pharmacie du médicament et des laboratoires, le Directeur régional de la santé du Centre-Nord, le maire de la commune de Dargo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

OUAGADOUGOU, le 29 NOV 2016

AMPLIATIONS

- 1 Original
- 1 Présidence du Faso
- 1 Premier Ministère
- 1 SG -CM
- 1 ITSS
- 1 SG Ministère de la Santé
- Toutes Directions Centrales du Ministère de la Santé
- Tout ordre professionnel de santé
- 1 Direction Générale des Impôts
- 1 Chambre de Commerce
- 1 Gouvernorat du Centre-Nord
- 1 Haut-Commissariat du Namentenga
- 1 DRS/Centre-Nord
- 1 Mairie de Dargo
- 1 Intéressé
- 1 J.O
- 1 Archives /Chrono



Dr Smaïla OUEDRAOGO